

Le Puy en Velay le 13 juillet 2012

COMPTE RENDU DE MANDAT DES CAPL DE MUTATIONS LE 10 JUILLET 2012

CAP N° 3 - Agents :

Ces CAP avaient pour ordre du jour les demandes de mutations pour les 2 filières.

1- Filière fiscale :

La liste des emplois vacants au 1^{er} septembre 2012 faisait apparaître :

- 3 postes à la Conservation des Hypothèques,
- 2 postes au SIE du Puy,
- 1 poste au SIP d'Yssingaux.

Un seul collègue entre dans le département au titre du mouvement national: **Laurent TOMAS** qui est affecté à la Direction au service budget logistique.

Au titre du mouvement local, 17 collègues souhaitaient un changement d'affectation et 9 ont obtenu satisfaction, la règle de l'ancienneté administrative étant respectée.

Les élus FO et CGT ont voté pour ce mouvement, l'élue Solidaires s'est abstenue.

2- Filière gestion publique :

Dans le cadre de la fusion progressive des règles de gestion, les mutations de la filière gestion publique sont soumises à des règles transitoires : les demandes antérieures au 01/01/2012 sont toujours traitées en tenant compte de l'ancienneté de la demande, en revanche pour celles déposées après le 01/01/2012 c'est la règle de l'ancienneté administrative qui s'applique.

La liste des emplois vacants au 1^{er} septembre 2012 faisait apparaître :

- 1 poste à Auzon- Ste Florine,
- 1 poste à Craponne- sur- Arzon,
- 1 poste sur l'équipe de remplacement départementale.

Trois collègues arrivent dans le département au titre du mouvement national :

Nadine Grenier est affectée à la trésorerie de Saint Paulien.

Lucie MONTELMART et **Claudine PAULET – VOCANSON** sont affectées à la Trésorerie du PUY VILLE.

9 collègues demandaient un changement d'affectation, 3 ont obtenu satisfaction :

Christine FOLLEAS en poste à Saint Paulien rejoint Craponne sur Arzon au 01/10/12.

Isabelle GAYTE au service comptabilité est mutée à la Paierie Départementale au 01/09/12, ceci en remplacement de **Laurent ISLASSE** qui est muté au 01/10/12 dans l'équipe de renfort.

L'emploi de Ste Florine, faute de candidature, n'est pas pourvu. Les élus FO ont proposé que la direction le propose en emploi spécifique.

Par ailleurs, à la demande des représentants du personnel, la direction s'est engagée à régler 2 autres demandes dans un avenir proche.

Les élus FO et CGT ont voté pour ce mouvement, l'élue Solidaires s'est abstenue.

Les élus Force Ouvrière :

**Michèle FAYOLLE, Karine VEYSSEYRE (titulaires),
David AMACHANTOUX, Martine CORNY (suppléants).**

CAPL N° 2 – Contrôleurs :

En préambule le président a souligné la publication tardive du mouvement national B de la filière fiscale (le 4 juillet) qui a pour conséquence seulement ce jour de la CAP locale.

1- Filière fiscale :

La liste des emplois vacants au 1^{er} septembre 2012 faisait apparaître :

- 7 postes au Puy : 2 au SIP, 2 au CDIF, 2 au SIE et 1 à l'ICE,
- 6 postes à Yssingeaux : 4 au SIP, 2 au SIE,
- 1 poste à Brioude au SIP.

14 contrôleurs devaient être affectés sur un poste dans leur spécialité respective obtenue au mouvement national (fiscalité professionnelle : SIE et ICE, fiscalité personnelle : SIP, et CDIF et Direction, Brigade de Contrôle et de Recherche, Edra).

Le projet d'attribution des emplois communiqué par la direction respectait le critère de l'ancienneté administrative.

La discussion s'est alors engagée sur les détachements prévus par la direction, les agents concernés ne devant donc pas rejoindre leur poste attribué lors du mouvement local. Deux agents sont concernés : l'un sur sa demande obtient d'être détaché sur le SIP de Brioude alors qu'il est affecté, formellement, au SIP du Puy ; l'autre, bien qu'ayant obtenu satisfaction sur son premier vœux à l'ICE du Puy, est détaché d'office au SIE du Puy. Les représentants FO ont souligné l'incohérence et l'injustice de la situation : l'agent ne peut rejoindre le poste qui lui est attribué et qui reste vacant théoriquement.

Par ailleurs FO a dénoncé le manque de courtoisie à l'égard de cet agent qui n'avait même pas été prévenu avant la publication du projet de mouvement !

Après avoir fait son mea culpa sur ce dernier point, le directeur a alors précisé que son effectif en cadres A lui permettait de pourvoir l'ICE sans rompre l'unité préexistante de ce service. La présence au SIE de cet agent étant aussi une nécessité de service. Le directeur s'est également engagé à revoir la situation de collègue l'année prochaine.

A l'issue de ce mouvement local, un emploi reste vacant sur le site d'Yssingeaux et deux emplois EDRA ne sont pas pourvus, ce qui va pénaliser le fonctionnement des services.

Les affectations étant néanmoins conformes à la règle de l'ancienneté, les élus FO DGFIP ont voté pour le mouvement. Ceux de la CGT aussi, ceux de Solidaire FiP se sont abstenus.

Filière Gestion Publique

Comme pour la catégorie C, les mutations de la filière gestion publique sont soumises à des règles transitoires : les demandes antérieures au 01/01/2012 sont toujours traitées en tenant compte de l'ancienneté de la demande, en revanche pour celles déposées après le 01/01/2012 c'est la règle de l'ancienneté administrative qui s'applique.

La liste des emplois vacants au 1^{er} septembre 2012 fait apparaître :

- 1 poste à Auzon- Ste Florine (vacant),
- 1 poste à Brioude (vacant),
- 1 poste à Craponne (vacant),

- 1 poste à Paulhaguet (vacant),
- 1 poste à St Paulien (vacant),
- 1 poste au SIP recouvrement d'Yssingaux (transformation C en B).

Le département n'enregistre aucune entrée, le seul collègue muté au mouvement national ayant refusé sa mutation. Première dans la filière GP, les lauréats de la liste d'aptitude participent au mouvement de mutation départemental. Au total, 11 collègues faisaient acte de candidature.

Après avoir réaffirmé son attachement de principe à la mobilité à l'occasion des promotions, le président a proposé d'affecter la plupart des collègues promues par liste d'aptitude sur les emplois de catégorie B vacants dans leurs postes, afin d'éviter de déstabiliser ceux-ci. Sont donc pourvues les trésoreries de Brioude, Craponne, Paulhaguet et le secteur recouvrement du SIP d'Yssingaux.

La direction a également proposé des mutations en « cascade » :

- Marie- Jeanne CHAMBLAS, précédemment agent de catégorie C au service CEPL de la DDFIP, est affectée à la trésorerie du Puy- Ville, en remplacement de Marie- Hélène FAURE, elle- même mutée sur le service SPL, notamment pour apporter un soutien au réseau comptable pour la mise en œuvre de la dématérialisation des pièces justificatives des ordonnateurs ;
- Martine FAURE quitte le service RH de la DDFIP pour rejoindre la trésorerie de St Paulien.

Afin de satisfaire à la fois la demande de rapprochement de la collègue et de pourvoir l'emploi non pourvu par le mouvement de mutation de la filière GP, la direction a proposé d'affecter Stéphanie CHAVAROT, contrôleur de la filière fiscale à la disposition du directeur, sur le SIP- SIE de Brioude, mais réellement en mission à Auzon –Ste Florine.

Tout en faisant remarquer que le procédé est extraordinaire du point de vue du droit et qu'il doit demeurer une exception, les élus Force Ouvrière se sont prononcés favorablement pour ce dispositif.

Ils ont en revanche regretté que la direction ne songe pas à donner satisfaction à plus de demandes et ont proposé au président de muter Marie Hélène FAURE à la Paierie Départementale, en remplacement d'Elizabeth VEYRAC qui est candidate à une mutation pour la DDFIP. La direction a refusé cette proposition, ce qui a amené représentants FO et CGT à voter contre ce refus, les élus Solidaires s'abstenant.

Sur l'ensemble du mouvement, les élus FO et CGT ont voté pour, les élus Solidaires se sont abstenus.

Les élus FO DGFIP :

**Jean-Pierre COFFY, Robert GAGNE (titulaires),
Jocelyne LIMAGNE, Bénédicte SILLITTO (suppléantes).**

CAPL N° 1 : Inspecteurs :

En préalable à l'examen au fond du projet de mouvement, les représentants de FO DGFIP 43 ont fait part de leur opposition à la diffusion à tous les chefs d'unité du département des informations concernant les demandes des agents. Par ailleurs FO a fait remarquer que le périmètre de diffusion est bizarre : certains chefs de service non concernés par des mutations dans leurs services ont été destinataires de ces informations alors que d'autres (qui n'auraient pas la fonction de « chef d'unité » selon le Directeur mais qui ont la responsabilité d'un service, ne lui en déplaît) dont des agents étaient concernés, ne l'ont pas été. Le Directeur a assumé en estimant que « *le dialogue social ne se fait pas qu'avec les organisations syndicales* ». La direction s'est néanmoins engagée pour l'avenir à ne communiquer que le projet de mouvement sans l'historique des demandes. FO en a pris acte.

La direction a communiqué la situation des emplois implantés et des emplois réels aux organisations syndicales. Nous constatons un supplément de 2,2 agent dans la filière fiscale alors que la filière gestion publique constate un déficit de 2.

9 inspecteurs de la filière fiscale (dont deux affecté «ALD» («à la disposition du directeur » : agents n'ayant pas trouvé un poste fixe au mouvement national) et 5 de la filière gestion publique avaient vocation à trouver un emploi dans le département.

1- Filière fiscale :

La résidence du Puy en Velay comportait 3 vacances, celles de Brioude et d'Yssingeaux en comportaient 2. Les propositions d'affectation effectuées par la direction respectent la règle de l'ancienneté administrative, à laquelle FO DGFIP est attachée, pour cette filière.

Néanmoins, les postes attribués formellement ne sont pas forcément ceux qui seront rejoints par les collègues en raison de nombreux détachements. Il s'agit de 8 postes/agents qui ne correspondent pas au mouvement réel. La présence de 3 «ALD » favorise cette souplesse de gestion qui aboutit au détachement de 5 inspecteurs.

Si cette situation est conforme aux vœux spontanés de certains collègues qui ne trouveraient pas d'autre solution pour rejoindre, par l'ancienneté, le poste qu'il convoitent, cette pratique peut s'avérer dangereuse si elle s'étend encore.

En effet, à terme, elle peut encourager les directions à muter les agents «au profil», c'est pourquoi, selon FO DGFIP, les détachement doivent rester l'exception.

Par ailleurs il faut aussi que les collègues concernés soient conscients de la précarité de leur situation qui peut être remise en cause par le jeu des mutations : le collègue qui doit rejoindre son poste occupé par un détachement a normalement vocation à réclamer d'y être réellement installé. A cet égard, il est souhaitable que la situation dans laquelle une collègue n'a pu rejoindre son poste du fait du détachement depuis un an d'un collègue sur le sien sera limitée à une année au plus.

Les affectations formelles ayant respecté la règle de l'ancienneté, la représentante titulaire de FO DGFIP 43 a toutefois voté pour le mouvement.

2- Filière gestion publique :

La direction avait présenté le mouvement en deux parties : demandes internes et demandes des agents arrivants au 01/09.

Cette situation avait pour conséquence de faire échec à l'ancienneté. Par ailleurs elle conduisait à considérer comme «arrivant » un inspecteur déjà dans le département, un «faux entrant » en quelque sorte.

Les représentant de FO DGFIP 43 ont dénoncé cette présentation et demandé que les agents soient affectés en fonction de leur ancienneté administrative dans l'ordre des vœux qu'ils avaient exprimés.


Après réflexion, la direction a accepté notre point de vue.



C'est donc sans état d'âme que la représentante FO DGFIP 43 a voté pour le mouvement.

Selon les informations de FO DGFIP national, non démenties par le Président en séance, les affectations au plan local se feront à l'avenir, pour la filière gestion publique, globalement en fonction de l'ancienneté administrative sans distinguer les «internes » et les «entrants ». Les règles seront donc harmonisées en 2013. C'est sans doute aussi ce qui conduit le président à appliquer, dès cette année, ce principe.

Les élus FO DGFIP : Chantal BONELLO (titulaire), Jean Louis PEYRARD (suppléant)

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	BULLETIN D'ADHESION	
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P		
du Puy)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à	, le	signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu